

RIBÉRAC

Monsieur Rémy TERRIENNE, maire

4341 habitants

Tél. : 0553924151..... Internet : www.mairie-riberac.fr.....
Fax : 0553904696..... E-mail : mairie@mairie-riberac.fr.....
E-mail : s.rocq@mairie-riberac.fr
E-mail : j.davrinche@mairie-riberac.fr

Adjoint au maire - service espaces verts : ..Mme Danielle BOUSQUET

Adjoint au maire - service environnement : M.Jean Paul PICHARDIE

Responsables des espaces verts :Mrs Patrick PFIRRMANN – BONNEL Frédéric - 05 53 91 25 80

Responsable environnement :

Chargé de mission Agenda 21 :

Directeur des services techniques :M.Sylvain ROCQ - 06 88 05 09 24

Responsable des Ateliers Municipaux :M.Joël DAVRINCHE - 06 88 05 09 18

Le dossier de candidature est un document qui présente la commune et la démarche de valorisation paysagère que la municipalité met en œuvre. Il doit donc comporter des éléments qui aideront le jury à comprendre le contexte territorial et les stratégies mises en œuvre.

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Présentez les motivations et les principales raisons qui ont incité la commune à s'engager dans le processus de labellisation ? Au service de quelles orientations est-il mis en œuvre (économique, sociale et environnementale) ?

La ville de Ribérac est engagée depuis maintenant plusieurs décennies dans une démarche d'amélioration de son cadre de vie et de l'accueil des visiteurs. Ainsi, de grands programmes de diagnostics et d'investissements ont été lancés.

Dans ce cadre, le centre ville a fait l'objet d'un réaménagement complet au début des années 2000 : des travaux sur nos sites remarquables (collégiale), mises en conformité de bâtiments, diagnostics énergétiques, diagnostics accessibilités, diagnostics sur les réseaux eau et assainissement, modernisation de la station d'épuration.... Un lourd programme de travaux est en cours d'achèvement : l'assainissement et eau potable avec mise en séparatif de plusieurs kilomètres de réseaux, la réalisation d'un bassin d'orage et la réalisation des ouvrages concomitants. La ville de Ribérac a fait un pas important dans l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement. Une nouvelle vague de travaux est en cours de préparation.

En parallèle, la municipalité œuvre avec les organismes locaux pour favoriser la dynamique de développement du territoire :

- une grande implication avec le SyMAGE Dronne (ex Syndicat des Rivières « SMEAP ») pour la préservation des zones humides et des cours d'eau avec un programme d'entretien respectueux, la mise en place de réserves naturelles.

- Un travail, en partenariat avec le SMCTOM, pour toute la gestion des déchets, la mise en œuvre des politiques de gestion des déchets, le développement de projets de tri, et la mise en place d'une plate-forme de compostage pour les services municipaux, la cité scolaire et le Centre Hospitalier...

- Les associations sportives pour leur offrir des installations et un service de qualité...

- Les organismes institutionnels comme le Conseil Général de Dordogne (Raid Périgord Aventure, la réinsertion par le sport, la Région Aquitaine (programme culturel avec le cinéma), la Communauté de Communes (nombreux projets notamment auprès des enfants pour les écoles et le périscolaire).

Ribérac est une petite ville centre en milieu naturel. Ainsi, toutes les réflexions sont menées à l'échelle du territoire communal mais aussi du bassin de vie. Nous accordons la même importance dans le traitement des espaces ruraux ou urbains. Cependant, les objectifs peuvent différer, les interventions aussi car les modes d'utilisations, de fréquentations, d'accessibilité sont différents. Nos équipes interviennent indifféremment sur tous les secteurs selon les besoins.

Ribérac offre naturellement de part ses caractéristiques géographiques et géophysiques, un cadre de vie serein, généreux et souriant. L'ambition communale, à travers ses actions est de renforcer ce sentiment, de donner envie aux usagers et aux gens de passage de s'arrêter, de s'installer, de s'épanouir.

En cette période de crise, une grande attention est accordée à l'emploi mais aussi au social et au cadre de vie. Quand la vie est difficile, les gens se raccrochent à toutes les choses simples et petites : un sourire quand ils demandent un renseignement, un territoire propre et entretenu, des activités culturelles et associatives....

Aussi, la ville a-t-elle entrepris, dans le cadre de son fonctionnement, de mettre en œuvre une démarche de gestion différenciée avec examen et modifications de nos pratiques, des engagements vis à vis de nos partenaires (PAT Dronne, Charte « zéro phyto » du Conseil Général,...). Un état des lieux de nos espaces est en cours, un diagnostic de nos pratiques, des formations sont lancés avec un programme pluriannuel, une classification des sites qui se définit selon leur niveau d'entretien, leur localisation, la pression d'usage,..... Des essais sont mis en œuvre pour que l'ensemble des agents soit impliqué mais que la population s'associe à la démarche en la soutenant et si possible en se l'appropriant (ex : entretien des trottoirs, plus de civisme,....).

S'inscrire dans le concours des Villes et Villages Fleuris est donc un résultat logique de la volonté communale de faire évoluer son territoire et d'offrir à tous un cadre de vie tous les jours plus agréable.

Associés à la démarche des villes et villages fleuries depuis maintenant plusieurs années, le passage d'évaluation du jury nous permet de faire un point, d'évaluer les atouts et contraintes, de nous recaler,... et bien de soutenir vis à vis de notre population une stratégie d'évolution de la municipalité que les administrés ne perçoivent pas toujours. Ceux-ci s'attribuent la ou les fleurs quand ils parlent de leurs villes et cela aide à promouvoir celle-ci. La démarche éducative est soutenue.

Identité du territoire

Présentez de manière synthétique le contexte de la commune, tant sous l'aspect géographique (altitude, climat, sol...) que culturel (histoire, patrimoine, architecture), économique (tissu économique, touristique...) et social (tissu social, type de population...).

L'accent devra être mis sur le contexte paysager, naturel et végétal, dans un rapport d'échelle entre le cœur de la commune et son environnement extérieur.

Quels sont les points forts du territoire ? Quelles sont ses faiblesses ? Quelle potentialité peut-on développer.

Que signifie le nom : Ribérac ?

« (...) Il faudrait l'apparenter à l'ancien provençal: ribeira dérivé lui-même du bas-latin: riparia, plaine, rive. Donc, Ribérac: le pays des rives, « la Rivière ». (...) Pour qui aborde Ribérac en venant du Nord-Ouest, le contraste avec les plateaux calcaires et secs de l'Angoumois, fait apprécier la vallée de la Dronne comme un véritable paradis de fraîcheur et de verdure. Et l'on comprend qu'il ait suffi, au cours des âges, d'un nom commun, la Rivière, pour désigner ce coin de France ».

Marc Chassaing, « Images de Ribérac et du Ribéracois »

Localisation :

La ville de Ribérac, Chef-lieu de canton, se situe à l'ouest du département, sur la rive gauche de la Dronne, principal affluent de l'Isle. On y accède depuis Périgueux par la R.D. 710 (Distance 37 km). Mussidan et Montpon, au sud, sont respectivement à 26 km par la R.D. 709 et à 31 km par la R.D. 708. Elle est le siège de la Communauté de Communes du Ribéracois et fait partie touristiquement du Pays du Périgord Vert, bien qu'étant du Périgord Blanc.

Aspects paysagers :

Topographie : 3 entités sont lisibles sur le territoire communal tant pour la topographie que l'aspect paysager :

- La vallée de la Dronne, étroite, longe la limite nord de la commune à environ 57 m d'altitude
- Les coteaux et les vallons : relief vallonné, entaillé par 3 cours d'eau (le Ribéraguet, le Boulanger et la Pechay) altitude entre 70 et 100 m.
- Le plateau calcaire, altitude entre 110 et 142 m.

Hydrologie : Maillage dense de ruisseaux permettant de drainer le territoire dont les principaux sont le Ribéraguet, le Boulanger et la Pechay. Tous se jettent dans la Dronne.

Climat : Climat océanique tempéré, marqué par des hivers doux et pluvieux et des étés secs.

Le végétal se présente sous différentes formes : le bocage, les bois, les ripisylves, les bosquets et arbres isolés, les parcs des demeures bourgeoises.

Aspects paysagers :

- De très nombreux points de vue de par la topographie et très différents de part l'exposition et les types de sols notamment sur la « vieille ville ».
- Les extensions urbaines récentes sur crêtes parasitent souvent les paysages et les vues
- Les entrées de villes sont également en partie victimes des zones d'activités
- La mauvaise restauration de l'habitat est un problème qui touche assez largement la commune.
- Les devantures et les enseignes réunies ne donnent pas une unité d'ensemble

Histoire :

La présence humaine sur la commune est attestée dès la Préhistoire (sites de La Charrouffie, Labrousse, Félard, Les Jarrisseaux). Les vestiges gallo-romains sont nombreux en amont et aval de la ville dans la vallée de la Dronne avec une voie romaine traversante à hauteur du gué du Chalard.

La fondation de Ribérac remonte aux invasions normandes. La Dronne servait de voie de pénétration aux envahisseurs venus par bateau.

La ville s'est constituée autour de son château érigé vers l'an 1000 en-dessous du cimetière actuel. Il n'en reste plus rien aujourd'hui.

Les maisons de Turenne, de Talleyrand, de Bergerac possédèrent à tour de rôle cette ville qui connut son apogée du temps de Marie de Foix de Candale, petite-fille de Marguerite d'Albret (fin 16ème siècle). Les habitants d'alors, par instinct de survie, sont attirés par les bords du château, rue du Four et rue Notre-Dame.

Plus tard, lorsque la population s'accroît, elle occupe les rives du Ribéracuet.

Ce n'est que bien après la Révolution que la ville gagne les pentes du versant opposé (rive gauche du même cours d'eau).

La cité présente aujourd'hui plusieurs beaux bâtiments témoins de l'architecture monumentale civile de la fin du 19ème siècle, développés autour de la sous-préfecture.

Patrimoine bâti : (cf. la plaquette « Visitez Ribérac » annexe 1)

Aspect économique :

Le tissu commercial alimentaire traditionnel sur la commune de Ribérac est constitué de 20 commerçants (boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuterie, commerce alimentaire spécialisé bio).

Sur la commune de Ribérac, l'offre commerciale non alimentaire est décomposée en 52 magasins dont 7 prêt à porter, 8 salons de coiffure, 4 instituts de beauté,....

On peut noter la présence aux entrées de la ville de 4 grandes et moyennes surfaces.

Les artisans sont nombreux et représentent tous les métiers (environ 80). Il reste peu d'agriculteurs sur la commune mais ils sont très actifs dans l'entretien du paysage d u Ribéracois. La municipalité est propriétaire d'un abattoir (2400 T/an).

La ville de Ribérac est au cœur de son bassin de vie et assume comme telle ses responsabilités. Son positionnement au sein de la communauté de Communes du Ribéracois est essentiel.

Aspect démographique et social :

Doté de 4341 habitants, la ville est constituée d'un habitant sur deux de 60 ans et plus, retraité et/ou inactif.

Le secteur de Ribérac se situe légèrement en dessous de la moyenne départementale concernant l'évolution des ménages (9%) avec une augmentation de la population dans la moyenne du département.

La ville dispose d'un CCAS qui assure le suivi des personnes et la responsabilité d'une Résidences des Personnes Agées.

La commune dispose d'un Centre Hospitalier, d'un centre de rééducation des traumatisés crâniens, d'un centre pour adultes inadaptés, de cabinets médicaux et dentaires, de pharmacies...

Le tissu scolaire est composé d'une école maternelle, 2 écoles primaires, d'une cité scolaire regroupant collège, lycée et lycée professionnel, d'une école privée regroupant maternelle, primaire et collège

Sur le plan culturel, on trouve sur le territoire communal une salle de cinéma, une bibliothèque, un centre culturel, une école de musique,.....

Sur le plan sportif, de nombreuses associations représentent presque toutes les disciplines.

La commune est le support à de nombreuses activités et manifestations culturelles ou sportives : Grand Souk, marché de Noël, festival musique baroque,....

Renseignements généraux

La commune dispose d'un service espaces verts et / ou environnement

et / ou		intégrant Espaces Verts & Environnement	
Espaces Verts	Environnement	nb d'agents :	
nb d'agents : 13	nb d'agents :	dont jardiniers :	
dont jardiniers			

Services concernés par le label « villes et villages fleuris » (autre que les espaces verts)

X	Affaires sociales	X	Culture		Sports
	Animation de la ville	X	Éducation - Formation	X	Tourisme
X	Communication		Jeunesse	X	Urbanisme – Équipement
	Conseil Municipal des Jeunes		Patrimoine	X	Vie associative

Superficie de la commune..... 2 279 Ha

Superficie Totale entretenue par les Espaces Verts :..... 24 Ha

Production Communale :..... oui, nb de plants produits : 8 200 annuel/4 300 bisannuel non

Vivaces début 2 200..... X

L'organisation du **concours des maisons fleuries**..... oui, nb participants :
..... non

La mairie, les entrées de la commune, les parcs et jardins doivent bénéficier d'un accompagnement végétal ou paysager pour justifier le label « ville ou village fleuri ».

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT DURABLE

Cette partie concerne la manière dont la commune gère son patrimoine paysager et végétal et les éléments qui viennent conforter la qualité des espaces publics, au delà du végétal

Gestion de l'eau

Origine de l'eau : si elle est de diverses provenances, merci de les indiquer et d'en préciser les utilisations

Réseau eau potable : Arrosage automatique sur la majeure partie de nos massifs. Progressivement, nous équipons toutes nos installations d'espaces verts de sous compteurs spécifiques afin de mieux maîtriser notre consommation.

EAU DE RÉCUPÉRATION : Les massifs excentrés, les plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que le mobilier urbain sont arrosés manuellement à partir d'un véhicule équipé d'une pompe. L'eau provient de l'ancienne cuve à fioul de la mairie reconverte en cuve de stockage d'eau de pluie d'une capacité de 10 000 litres et d'une pompe immergée dans une résurgence à côté du Bassin d'Orange dans le jardin public.

SUIVI DE LA CONSOMMATION D'EAU des 3 dernières années /surfaces à arroser (m³/m²) :

L'enregistrement mensuel des consommations a permis une plus grande réactivité sur l'identification des fuites et « dérapages » de consommation, et ainsi, nous a permis en 2012 de diminuer d'environ 3 000 m³ la facture d'eau de la ville. (cf. tableau relevé annexe 2)

Notre système se mettant en service, l'enregistrement par site n'est pas encore opérationnel sur l'intégralité des espaces. Toutefois à titre indicatif, les espaces verts des abords du Cinéma consomment 30 m³ pour 93 m².

Les techniques pour économiser, récupérer l'eau sont-elles maîtrisées, appliquer ?

Depuis quelques années nous avons mis en place une gestion plus rigoureuse de l'eau en installant l'arrosage automatique sur la majeure partie de nos massifs.

De plus nous paillons afin de limiter la pousse des adventices et l'évaporation. La commune a investi en 2005 dans un broyeur de végétaux, ce qui nous permet de récupérer le broyage afin de mulcher les nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes (env 7 cm d'épaisseur).

Le terreau des jardinières dispose d'un hydro-rétenteur.

Le choix des végétaux est-il adapté aux ressources disponibles en eau ?

Aujourd'hui, les services Espaces Verts et Environnement de la ville sont en train de changer notamment dans le domaine de la connaissance du Végétal. Les massifs sont modifiés mais restent avec de nombreux végétaux gourmands. L'introduction de vivaces et de graminées est en cours, les agents sont volontaires dans cette démarche et apprennent en modifiant leurs habitudes. De nouveaux végétaux sont apparus dans la palette et sont plus adaptés à nos ressources en eau. (cf. annexe 3)

Gestion raisonnée.

SUIVI DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS CHIMIQUES des 3 dernières années /surfaces à entretenir : (L/m²)-

2011 : 300 l

2012 : 20 l

2013 : 50 l prévisionnel

Lors du passage du jury le projet de plan de désherbage sera présenté afin d'être enrichi et corrigé selon nécessité.

Quelle **démarche** est engagée pour **limiter l'utilisation des produits chimiques** ?

Jusqu'en 2011, le désherbage chimique était uniquement utilisé sur les trottoirs. 4 personnes de l'équipe Espaces Verts ont suivi une formation auprès du CNFPT pour l'application des produits phytosanitaires. La commune est équipée d'une pompe doseuse type DOSATRON afin d'éviter tout gaspillage ou surdosage des produits.

La ville de Ribérac a signé la charte « Zéro herbicides » en juin 2011, dans le cadre de la démarche Agenda 21 du Conseil Général. L'adhésion des élus et du personnel est unanime malgré le surcroît de travail occasionné.

La mise en place de **techniques alternatives** : - plan de gestion différenciée (quel traitement, quelle fréquence)

Les massifs d'arbustes et les haies sont mulchés avec le broyage des végétaux issus de la taille. Cela permet d'améliorer l'état des sols en important de la matière organique, de favoriser la biodiversité du sol et par la même améliorer la résistance des végétaux aux ravageurs.

Les corbeilles sont paillées avec de la paille de blé, ce qui limite la pousse des adventices. De plus, en se décomposant le paillage favorise la croissance et la défense des végétaux contre l'attaque des maladies et des insectes.

Aucun traitement insecticide et fongicide n'est réalisé sur les corbeilles.

Depuis la délibération du conseil municipal envers l'Agence de l'Eau, nous nous engageons dans la réalisation d'un diagnostic de notre service technique et notamment espaces verts, accompagné d'un état des lieux de nos pratiques et de notre patrimoine espaces verts (Objectifs : définir la classification de nos espaces et les modalités d'intervention). Les premiers résultats apparaissent avec l'élaboration d'un plan de désherbage (en expérimentation depuis 2012) et les bases d'un processus de gestion différenciée.

- **Informations auprès des administrés sur la démarche de gestion différenciée et l'impact sur notre quotidien.** « Cf annexe communication ».

Désherbage des voiries : comment, quelle fréquence

A titre expérimental, de façon à évaluer concrètement les enjeux de la situation, à faire prendre conscience à tous de la difficulté de la démarche, il n'a été utilisé que 20 L d'herbicides en 2012 sur la ville. Nous avons ainsi identifié des zones délicates en entretien, les riverains sont responsabilisés, nos agents sont conscients de la démarche.

Nous nous réservons cependant la possibilité d'intervention ponctuelle avec des produits sur les endroits sensibles, notamment où la sécurité peut être mise en cause.

Une démarche de végétalisation des trottoirs est en préparation.

Solutions recalage du plan de désherbage avec 3 techniques :

- désherbage chimique réduit aux zones où le mécanique est très difficile à mettre en œuvre,
- désherbage manuel par opérations hebdomadaires et secteurs,
- Intervention complémentaire par fauchage à la débroussailleuse et à la banquetteuse.

Gestion différenciée

Existe-t-il un plan de gestion différenciée ? À quelle échelle ? Sous quelle forme ?

1- Volet 1 : la gestion des espaces verts et espaces naturels

Il est en cours de réalisation : phase de diagnostic en cours, expérimentations en cours.

Jusqu'ici une tonte très soignée de l'intégralité des espaces était réalisée ainsi qu'un entretien très conventionnel. Dans le cadre d'une gestion « durable » la commune souhaite diminuer sensiblement le nombre de passages afin de favoriser le développement de la faune et de la flore et participer à la réduction des gaz à effet de serre, modifier les pratiques de taille.

Ainsi, après un recensement des espaces et de leurs contenus, une formation continue en interne, 2 éléments clés de la gestion différenciée ont été mis en œuvre :

- l'établissement d'un classement des espaces selon les critères de fréquentation, de localisation, de sécurité, d'accessibilité, de qualité paysagère et botanique...

- la création d'une sectorisation des sites au sein de l'équipe : Chaque agent se voit confier la gestion des espaces, un agent organise le travail sur un secteur. Cette responsabilisation des personnes permet de mieux valoriser leur implication et leur motivation en leur permettant d'exprimer leur technicité, leur sensibilité et donc leur professionnalisme. La coordination et l'organisation de l'ensemble sont assurées par P.PFIRRMANN et F.BONNEL en Adjoint.

Une formation est prévue fin d'année 2013 en intra avec la collaboration du CNFPT sur la gestion différenciée.

L'approche « ville » et « campagne » est complémentaire. Liées de part les choix du PLU, les délimitations entre les 2 domaines sont de plus en plus souples et permettent une meilleure sensibilisation de l'ensemble des administrés à la problématique d'une gestion raisonnée des espaces.

De plus, la notion de biodiversité, de « développement durable », d'environnement, est aujourd'hui plus clairement identifiée par la population et de ce fait certains « messages » passent mieux.

Enfin, il existe un partenariat au quotidien avec les services du SyMAGE Dronne et ceux du Conseil Général afin de gérer de la façon la plus rigoureuse et respectueuse notre environnement.

2- Volet 2 : Gestion des ressources énergétiques

Ayant pris conscience de l'importance de la maîtrise des ressources en énergie, la commune de Ribérac a entrepris un plan de gestion des ressources énergétiques tant d'un point de vue financier qu'environnemental. Aussi, depuis maintenant plusieurs années, l'enregistrement des consommations est fait, une chaudière bois a été mise en place sur une école et un restaurant scolaire, un diagnostic énergétique a été réalisé sur les principaux sites et des programmes d'intervention en cours de réalisation.

Dans ce cadre, la commune s'est inscrite dans la démarche des contrats d'économie d'énergie. Ainsi, en 2012, nous avons refait le dojo et son isolation, changer les huisseries de l'école maternelle, revu le système de ventilation et de régulation du restaurant de l'école maternelle, commencé à équiper nos installations communales de système de régulation sur chaudière et de robinets thermostatiques sur les radiateurs. L'action se poursuit avec transformation dans les locaux sportifs des systèmes d'extinction des lumières, ...

La ville avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne est en train de réviser sa politique d'éclairage public en revoyant ses installations et en modifiant les fonctionnements actuels : intensité lumineuse, coupure nocturne, allumage radar, ... L'objectif est de réduire de 20 % nos dépenses d'énergie et donc de pollution lumineuse. Les premières modifications sont en cours et une démarche est entreprise avec ERDF pour modifier les intensités de certains secteurs.

(cf. annexe 4 Ribérac info).

3- Volet 3 : la ressource en eau

- Depuis près de 5 ans la ville a entrepris un vaste chantier dans le domaine de l'assainissement. Ainsi, plus de 5 km de réseau séparatif ont été mis en place en centre ville, la réalisation d'un bassin d'orage (récupération des premières eaux de ruissellement les plus chargées en pollution), mise aux normes de la station d'épuration (reconstruction totale), projet de réaménagement de la station de compostage des boues (2012/2013),....

- La ville possède ses propres sources d'alimentation en eau potable (piquage sur la Dronne et puits). Cela nous rend d'autant plus sensibles au problème de pollution des eaux. En parallèle des travaux d'assainissement, la municipalité s'est attachée à améliorer ses réseaux d'eau potable. Réalisation d'une étude diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'eau potable. Cette étude est un outil de programmation à long terme afin de définir les priorités en matière de travaux. Mise en place des périmètres de protection autour des points de captage pour l'alimentation en eau potable. Un nouveau programme se lance afin de poursuivre l'amélioration de ce réseau avec réfection des châteaux d'eau, mise en place d'une filtration au charbon actif, mise en place de bornes de puisage professionnel,....

- La ville de Ribérac possède des puits qui ont été classés dans le réseau des captages prioritaires du Grenelle de l'Environnement. Aussi, un travail de fond est fait en partenariat avec les instances officielles pour améliorer la qualité des eaux et la préservation de cette ressource. Dans ce cadre, l'année 2013 est une année d'analyse régulière et précise de la qualité des eaux. La mairie avec son délégataire a donc remis en service le puits des Coutures (fermé en 2008 à cause de l'atrazine) et participe donc à ses surveillances de la ressource et à sa préservation.

- Adhérente au PAT DRONNE (Plan d'Action Territorial), la ville participe avec le monde agricole au changement de nos pratiques afin de préserver notre environnement. Ainsi, en 2012, la municipalité est intervenue

auprès des adhérents afin d'expliquer son impact sur le territoire et les mesures qu'elle mettrait en œuvre pour le réduire.

4 - Volet 4 : les aménagements publics

En partenariat avec des aménageurs et Horizon Habitat, la municipalité a participé à la réalisation d'un quartier de logements sociaux dit BBC (28 U), et est engagée dans un programme de 18 habitations dites passives.

Consécutifs aux travaux d'assainissement, la ville entreprend en suivant des travaux d'aménagement des différents sites. Ainsi début des années 2000, le centre ville avait été repris.

Aujourd'hui, après les travaux d'assainissement, des travaux de réaménagements vont être entrepris :

- **du boulevard Mitterrand** : Réaménagement terminé au printemps 2013
- **de la rue du 26 mars et du quartier de la fontaine** : Création d'une zone semi piétonne fin 2014
- **du bassin d'orage** : Réfection du jardin public et reprise de ses abords (place Débonnière, place Pradeau, parc des Beauvières, trame verte et bleue) Hiver 2013/2014
- **de la salle polyvalente** : Travaux de mars 2013 à janvier 2014 avec reprise des liaisons douces entre les parcs, les écoles, la RPA et le centre ville.

Le Centre Hospitalier de Ribérac s'inscrit dans une démarche de modernisation par restructuration et un agrandissement en s'intégrant dans la ville. Livraison en 2018.

Attendu depuis de nombreuses années, le Conseil Général de la Dordogne réalise actuellement les études avant travaux pour la réalisation d'une déviation routière. Prévu pour une ouverture en 2018, le cadre de vie se verra alors modifié et amélioré par l'interdiction de circulation de camion en ville (jusqu'à 900 U/j sur certains axes).

5 - Volet 5 : Effacement des réseaux

Dans chacun de ses projets, la commune cherche à améliorer les réseaux et si possible à les faire disparaître.

Ainsi en 2012, la commune a fait disparaître les réseaux de la rue Amiral A.Dufraisse et du Boulevard F.Mitterrand.

Comment est associé le personnel aux définitions de ce plan ? Existe-t-il un plan de formation du personnel ?

Lors de l'évaluation des agents, l'accent a été mis sur la nécessité d'évoluer dans nos pratiques et nos modes de gestion de l'espace communal. L'équipe est motivée, consciente de la difficulté mais aussi des enjeux. Les objectifs fixés à tous ainsi qu'aux services sont clairement identifiés et portés par le groupe. L'attitude de leurs responsables et la réalisation d'un plan de formation en interne puis en externe a permis une adhésion quasi unanime des agents. La réalisation d'actions groupées, la restructuration des équipes par un découplage et partage des compétences, la responsabilisation des agents par site, la participation active à la création des massifs sont les premières phases concrètes d'évolution du personnel.

Gestion des déchets verts

OUI.

1- La commune a investi en 2005 dans un broyeur de végétaux, ce qui nous permet de récupérer le broyage afin de « mulcher » les nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes.

2- Introduction de plantes vivaces et pérennes dans nos conceptions. Modification de nos pratiques de production et diminution des volumes jetés à l'arrachage

3- La mise en œuvre du projet de gestion différenciée modifie nos pratiques et va influencer sur la production des déchets : mulching des gazons, paillage des pieds de haies et des massifs, moins de taille droite des haies et plus de liberté sur les végétaux.

4- Mise en place au printemps 2013 à l'échelle communale d'une unité de compostage fixe pour composter des déchets cuisine centrale et espaces verts. C'est un projet pilote mené en partenariat avec le SMCTOM et le SMD3. Trois sites sur la ville : services techniques, cité scolaire et hôpital.

5- Un centre de compostage des boues issues de la station d'épuration et d'une partie des déchets verts collectés dans les déchetteries a été mis en service au printemps 2004. Ce compost est destiné à la filière agricole dans le cadre d'un plan d'épandage.

Démarche environnementale entreprise (Charte environnementale, Agenda 21 ...)

Quels sont les acteurs de cette démarche, comment est elle mise en pratique dans la commune, quelles sont les contraintes, quels sont les objectifs

Adhérente au PAT DRONNE (Plan d'Action Territorial), la ville participe avec le monde agricole au changement de nos pratiques afin de préserver notre environnement. Ainsi, en 2012, la municipalité est intervenue auprès des adhérents afin d'expliquer son impact sur le territoire et les mesures qu'elle mettait en œuvre pour le réduire.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil Général de Dordogne a mis en place un programme départemental d'amélioration des pratiques de désherbages des collectivités périgourdines : la Charte « Zéro herbicides » en est l'un des piliers. La mairie de Ribérac a adhéré en juin 2011 avec quelques autres à cet engagement (cf. annexe 5 Ribérac Info).

Au printemps 2012, la ville de Ribérac par délibération du Conseil municipal s'est engagée auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne à mener des actions pour améliorer nos pratiques phytosanitaires.

Une nouvelle convention sera signée avec le SyMAGE Dronne pour la gestion d'une réserve naturelle sur les bords de la Dronne au lieu dit PAPALIS.

Sur les parcelles communales en prairies, des conventions de fauchage avec des agriculteurs sont mises en place. Certaines de ces parcelles sont à moins de 200m du centre ville.

Patrimoine arboré

La gestion du patrimoine arboré ? Sous quelle forme ?

Un inventaire du patrimoine arboré de la ville (débuté en 2004) a été réalisé par Monsieur Joël DAVRINCHE, Responsable des Services Techniques, Technicien Jardin Espaces Verts, et recense 1 367 arbres essentiellement d'alignement et des grands espaces publics.

L'Atelier de l'Arbre et E. BARTEAU ont ponctuellement été consultés pour des expertises individuelles.

Un programme d'élagage par entreprise spécialisée est mis en œuvre chaque année pour un budget d'environ 7000 € .

Dans le cadre de l'AVAP, des espaces publics et naturels remarquables ont été identifiés, ils devront être sauvegardés et mis en valeur.

La présence de végétal devra être recherchée et adaptée au caractère du lieu.

Les arbres de haute tige seront préservés. Si un arbre doit être coupé, pour des raisons sanitaire ou de sécurité, un arbre de même essence sera replanté, dans la proximité la plus proche.

Existe-t-il un plan d'entretien ?

Un plan d'entretien est en cours d'élaboration avec pour techniques préconisées la taille douce, le nettoyage et la remise en forme selon l'état de l'arbre. Un programme de renouvellement avec abattage et replantation sera réalisé. Ce travail se met en place avec la collaboration d'E.BARTEAU. Tous nos choix de taille et d'abattage sont réalisés sur les préconisations de celui-ci.

Dans le cadre des travaux autour de la salle polyvalente et du bassin d'orage, le parc des Beauvières et le Jardin Public vont être revisités, les limites physiques et l'accessibilité seront améliorées afin de permettre à tous de profiter pleinement de ces 2 espaces qui vieillissaient.

Un programme de gestion raisonné des arbres est en train de se rédiger avec selon les aptitudes du personnel, des formations en taille douce. L'hiver 2012 a vu la réalisation de nombreux abattages de sécurité après examen et expertise d'Etienne BARTEAU. Des travaux de taille simple ont été réalisés pour remonter certains houppiers et nettoyer des bois morts (cf. annexe 6 Ribérac Info)

Il est prévu dès l'automne 2013, de créer une équipe hivernale de taille des arbres accessibles par nos agents via une nacelle. Objectif : nettoyer et reformer si possible les arbres de ville puis de la campagne.

La formation des agents est-elle assurée pour cet entretien ?

Une formation est en cours de programmation, avec un programme pluriannuel, qui devra nous permettre de former notre équipe à des tâches de plus en plus professionnelles sur les arbres. Automne / hiver 2013/2014 sera consacré aux tailles de nettoyage des arbres d'alignement du centre ville. Et selon les capacités de nos agents, les interventions évolueront. Une discussion est en cours avec E.BARTEAU pour la réalisation en mairie de cette formation.

Dans ce cadre, des agents seront formés selon leur capacité à la taille douce des arbustes et arbres. Pour certains cela commencera par une reconnaissance des végétaux et des cours sur les plantes (morphologie, physiologie, ...)

Classement arbre remarquable - Espaces Boisés Classés.

Avec l'AVAP, des alignements d'arbres et arbres isolés à conserver ont été inventoriés.

Les alignements d'arbres seront conservés ou replantés.

Les arbres ne peuvent être abattus, sauf pour des raisons de sécurité ou pour un renouvellement sanitaire coordonné, dans le cadre d'une rénovation globale ou dans des cas particuliers justifiés par des impératifs majeurs argumentés par une étude paysagère urbanistique et architecturale.

Les arbres isolés inventoriés seront conservés.

Si un arbre doit être coupé, pour des raisons sanitaire ou de sécurité, un arbre de même essence sera replanté, dans la proximité la plus proche.

Est inclus un Espace Boisé Classé au niveau de l'église Notre Dame de la Paix, dans le Plan Local d'Urbanisme, où les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation. Les demandes de défrichement sont irrecevables.

Patrimoine naturel

Quels sont les espaces naturels d'intérêt patrimonial ?

Dans le cadre de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine), la ville a fait réaliser par le cabinet PONANT au printemps 2012, une étude diagnostic comprenant l'approche architecturale, environnementale, les problématiques transversales, un cahier de recommandations et la prise en compte du développement durable en cohérence avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du Plan Local d'Urbanisme.

Nous pouvons constater la présence de nombreuses orchidées sur nos parcs et jardins.

La vallée de la Dronne et ses affluents sont des réserves écologiques et constituent les fondations du paysage communal.

Les hameaux ont une morphologie très spécifique et une architecture qui méritent attention.

Pour ce secteur, les objectifs généraux de protection sont :

- Protéger les vues sur les bourgs anciens
- Préserver le caractère paysager et la biodiversité de ces espaces
- Préserver les trames végétales existantes
- Encadrer les interventions sur le bâti existant dans le respect des principes de l'architecture rurale traditionnelle d'origine et du cadre naturel
- Permettre l'extension des constructions existantes dans un souci d'insertion architecturale et paysagère de qualité
- Protéger les éléments de patrimoine existant.

Classement Natura 2000 - Classement ZNIEFF : quelles sont les interventions sur ces zones, type de traitement.

Une importante partie du lit majeur de la Dronne est classée en zone Natura 2000 (zone bocagère et de cours d'eau). Dans ce périmètre, nous retrouvons celui de la ZNIEFF de type 2 (Prairie humide de fauche et ensemble bocager humide).

Pour les constructions neuves ou aménagement des constructions existantes, une notice d'impact ou une évaluation des incidences environnementales est nécessaire au titre de Natura 2000.

La commune de Ribérac possède un camping municipal situé en bordure de la Dronne, depuis quelques années on constate une érosion progressive des berges, les campeurs occupent des emplacements très proches du cours d'eau. Afin de pérenniser les berges, des arbustes ont été plantés et une zone de 2 mètres de large ne sera plus fauchée.

Ribérac, met en œuvre une étroite coopération avec le SyMAGE Dronne, syndicat de rivière auquel adhère la commune depuis sa création.

Ce partenariat s'exprime sur le territoire communal au travers de la mise en œuvre de nombreux projets visant à protéger et valoriser le patrimoine naturel aquatique.

Le Syndicat, sur le territoire de la commune, a mis en œuvre un programme de suivi régulier de la ripisylve (cordon de végétation riverain des cours d'eau) sur la Dronne et sur les ruisseaux présents à Ribérac : le Ribéraguet qui traverse le bourg et le Boulanger. Dans ce cadre, des plantations ont pu être réalisées en 2012 sur le Ribéraguet à hauteur du complexe sportif, afin de renforcer la capacité épuratoire du ruisseau ; la végétation riveraine étant capable de fixer les nutriments présents en excès dans les eaux du ruisseau, en vue d'améliorer la qualité de l'eau.

En début d'année, le SyMAGE Dronne s'est engagé dans la rédaction et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion de la zone humide dite de Papalis, riveraine de la Dronne en limite aval de la commune. La démarche vise à protéger durablement et valoriser un boisement alluvial, présentant une forte naturalité propice à des espèces emblématiques comme la Loutre et le Vison d'Europe présent dans la vallée.

En 2013, le SyMAGE Dronne mettra en œuvre sur la Dronne à Ribérac, un programme de régulation de la Jussie par un arrachage manuel. Cette espèce est hautement invasive et est capable de coloniser les milieux aquatiques et

de les étouffer.

Le Syndicat constitue un des partenaires, pour la mise en œuvre d'actions d'envergure portées par l'Etat et les collectivités en matière de protection du patrimoine naturel, à l'échelle de la vallée de la Dronne. La première vise à la mise en œuvre du Document d'Objectif sur le Site Natura 2000, intitulé la vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle et visera à protéger les habitats naturels en pérennisant les pratiques de gestion associées comme le pâturage extensif à l'origine de la présence des prairies humides, habitat naturel très riche avec un fort enjeu de conservation à l'échelle communautaire. La seconde a pour ambition de rétablir la continuité écologique. La Dronne présente un fort potentiel pour les migrateurs amphihalins, comme l'anguille, et la rivière constitue un axe de reconquête prioritaire identifié à l'échelle Départementale voire Régionale. Il s'agira alors d'aménager les seuils des moulins (4 étant sur la commune de Ribérac), afin que les poissons puissent se déplacer plus librement sur la rivière.

Actions en faveur de la biodiversité.

Des zones de réserves naturelles sont recensées, identifiées et confiées en gestion par le SyMAGE Dronne qui dispose dans son équipe d'un technicien rivière. La municipalité et la communauté de communes suivent et soutiennent toutes les initiatives de préservation et de remise en état de nos espaces naturels.

Ex : Les Rebeyrolles (en cours de réalisation sur les rives de la Dronne à Villeteureix) : un espace naturel de prairies humides à préserver. 11Ha, objectifs : accueil du public, conserver et renforcer le patrimoine naturel, léger aménagement, préservation de la ressource en eau.

Mise en place avec un apiculteur de ruches en ville pour favoriser la pollinisation et établir un support supplémentaire de pédagogie avec les écoles.

Des moyens de suivi sont-ils mis en œuvre pour s'assurer de la pérennité de ses qualités écologiques ?

Notre service voirie réalise de façon mécanique une à deux fois par an, le fauchage des abords des routes et chemins ruraux

Disposant de nombreux lavoirs et fontaines dispersés sur le territoire, des aménagements ont été revus et une propreté faite pour permettre l'accès à cette ressource aux animaux. Ex : lavoir du bazas, dont le fond a été remonté avec des galets pour que les chevreuils et autres animaux puissent entrer et sortir du bassin.

Le SyMAGE DRONNE assure depuis 1990 la restauration des berges de la Dronne et des principaux cours d'eau présents sur le canton de Ribérac.

L'objectif de ces travaux est de rétablir le bon fonctionnement physique et écologique des cours d'eau. Les interventions consistent à débroussailler manuellement, élaguer, recéper les végétaux, couper les arbres morts, piéger les ragondins et participer à la restauration du vison d'Europe.

Malgré leur importance pour le bon fonctionnement des cours d'eau et du cycle de l'eau, les zones humides ont fortement régressé en France au cours de la seconde moitié du XXème siècle.

Conscient des enjeux associés à la dégradation et la disparition des zones humides, le SyMAGE du bassin de la Dronne a acquis la compétence gestion des zones humides le 1^{er} janvier 2013 par arrêté préfectoral n°20130940001.

Dans le cadre d'inventaires réalisés en 2010 et en 2012 sur son territoire, le SyMAGE du Bassin de la Dronne a reconnu l'intérêt de certaines zones humides remarquables en raison des habitats observés ; ceux-ci témoignant de l'absence ou de la faiblesse des atteintes portées sur le milieu, de la présence, de la potentialité de présence d'espèces ou d'habitats à forte valeur patrimoniale.

La zone humide, dite de Papalis, située sur la commune de Ribérac, propriétaire des lieux, en amont du moulin du même nom, constitue un site prioritaire pour le Syndicat. La zone humide est en effet implantée sur des terrains communaux situés dans le lit majeur de la Dronne, loués dans le cadre d'un bail, à une gérante d'un centre équestre qui n'utilise pas les parties basses des terrains facilement inondables et régulièrement gorgés d'eau.

Les premiers relevés témoignent de la présence d'habitats humides remarquables à l'échelle de la moyenne vallée de la Dronne. L'humidité des terrains, l'absence d'entretien régulier de la part des propriétaires et locataires du site ont permis à la végétation d'évoluer et l'implantation d'habitats naturels.

La commune de Ribérac, propriétaire de ce site et membre du SyMAGE du bassin de la Dronne, souhaite être exemplaire en termes de protection et de gestion de cet espace.

Ainsi, il est proposé un conventionnement autorisant le SyMAGE du bassin de la Dronne à réaliser et mettre en œuvre un plan pluriannuel de gestion de cette zone humide afin de la protéger et la valoriser sur le plan écologique. Par convention, le Syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage du plan de gestion, par l'établissement du document qui permet d'établir un état des lieux de la zone humide, de préciser la valeur des habitats et espèces rencontrés, les dysfonctionnements, les enjeux et de définir des objectifs de gestion, les opérations de gestion à mettre en œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel et les mesures de suivi.

Patrimoine bâti

Aménagement de la commune (ZPPAUP, secteur protégé, secteur sauvegardé)

La ZPPAUP a été transformée en AVAP depuis le 17 janvier 2012, elle est en cours de validation.

L'AVAP a pour but de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental..

A l'intérieur de l'AVAP sont repérés des éléments du patrimoine, faisant l'objet de prescriptions particulières. Y sont définis trois secteurs tel que « Centre Ancien », « Bourgs Anciens » et « zone naturelle et hameaux ».

Le centre ancien de Ribérac, ensemble urbain homogène, regroupe la grande majorité des bâtiments anciens de la commune, des origines de la ville au début du XXe siècle, il se doit d'être protégé en tant que tel.

Le bâti y est dense et homogène.

Pour ce secteur, les objectifs généraux de protection sont :

- Protéger la structure urbaine de base
- Protéger l'ambiance urbaine dominante par l'encadrement des transformations sur le bâti existant
- Permettre le renouvellement de la ville, l'extension des constructions existantes, la création contemporaine de qualité et l'architecture d'accompagnement qui s'inspire de l'architecture traditionnelle
- Préserver et mettre en valeur les espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le rapport à l'eau.

Dans **les bourgs anciens**, toute intervention devra se faire dans le respect du bâti mais aussi des paysages de ces bourgs afin de préserver leur environnement.

Le bâti y est dense et regroupé autour d'un axe structurant et d'une église légèrement en retrait.

Pour ces secteurs, les objectifs généraux de protection sont :

- Protéger la structure rurale de base
- Encadrer les interventions sur le bâti existant dans le respect des principes de l'architecture rurale traditionnelle d'origine
- Permettre le renouvellement du bourg, l'extension des constructions existantes, la création contemporaine de qualité et l'architecture d'accompagnement qui s'inspire de l'architecture traditionnelle
- Préserver et mettre en valeur les murs, murets et éléments de petit patrimoine
- Maintenir une séparation franche entre zone bâtie et zone naturelle.

Dans **les zones naturelles et hameaux**, la vallée de la Dronne et ses affluents sont des réserves écologiques et constituent les fondations du paysage communal. Les hameaux et fermes isolées se répartissent essentiellement sur l'ensemble nord du territoire de la commune. Leur morphologie très spécifique et l'architecture de ces lieux méritent attention.

Pour ce secteur les objectifs généraux sont :

- Protéger les vue sur les bourgs anciens
- Préserver le caractère paysager et la biodiversité de ces espaces
- Préserver les trames végétales existantes
- Encadrer les interventions sur le bâti existant dans le respect du principe de l'architecture rurale traditionnelle d'origine et du cadre naturellement- Permettre l'extension des constructions existantes dans un souci d'insertion architecturale et paysagère de qualité
- Protéger les éléments de patrimoine existants.

L'esprit du PLU de 2008 est de densifier les constructions à proximité du centre ville et de stopper l'urbanisation linéaire en bordure de route, afin de conserver l'ouverture sur le paysage. Les modes de déplacement dit « doux » sont également favorisés.

Une réflexion est en cours afin d'inciter les propriétaires du centre ville à rénover les façades, un programme d'aide pourrait être mis en place avec la Fondation du Patrimoine.

La commune est également soumise à des zones de protection archéologiques (Faye, berges de la Dronne, bourg, Saint Martial, Les Jarrisseaux...)

La majorité des bâtiments communaux à caractère administratif, culturel ou touristique bénéficient d'une mise en valeur végétale. Une base composée d'arbres ou d'arbustes est renforcée par un fleurissement d'annuelles et de bisannuelles.

Traitement des entrées de commune : La signalétique, l'affichage et les enseignes

Les modifications de lois récentes entravent la mise en œuvre d'une gestion correcte de la signalétique. Une charte a été conclue avec l'ensemble des commerçants avec son terme en déc 2011.

En échange du non versement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), les commerçants s'engageait à supprimer la totalité de leurs pré-enseignes sur le territoire et de raisonner les enseignes. Résultats obtenus avec la quasi totalité des adhérents à la charte.

Dans le cadre du programme d'embellissement, les entrées de villes font l'objet d'un traitement paysager en coordination avec les services du Conseil Général de Dordogne.

Règlement de publicité

La ville n'a pas instauré de règlement local de publicité. Toutefois, la publicité extérieure est soumise à une réglementation protectrice du cadre de vie et de l'environnement. Les supports de publicité sont soumis à déclaration préalable, les enseignes sont soumises à autorisation préalable, ces dernières sont instruites par les services de l'état. L'avis de l'architecte des bâtiments de France est sollicité dans le cadre de la ZPPAUP. Par ailleurs, l'AVAP prévoit des dispositions spécifiques pour intégrer les enseignes dans le patrimoine bâti protégé.

Propreté

Le SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a mis en place la collecte sélective en 2001.

La ville de Ribérac est équipée d'une balayeuse aspiratrice. Le service propreté assure le nettoyage de la chaussée et des trottoirs en centre ville, ainsi que du mobilier urbain, des panneaux de signalisation et de certains espaces publics au karcher. L'équipe peinture efface des tags sur les bâtiments communaux régulièrement.

Devant la prolifération des déjections canines sur les trottoirs, Monsieur le Maire a mis en place des distributeurs de pochettes pour inciter au ramassage des déjections canines. Les propriétaires qui ne respectent pas les espaces publics sont verbalisables après avoir reçu un avertissement.

La commune a entrepris une démarche de tri sur le marché du vendredi, mais les résultats ne sont pas encore satisfaisants.

Lors du nettoyage de l'après midi, nos agents sont souvent obligés de re-trier.

Mobilier urbain - plan de jalonnement

La commune dispose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, jardinières, barrières et bornes anti-stationnement) implanté essentiellement en centre ville. Une fois par an, ce mobilier est nettoyé au karcher et remis en état afin de limiter la propagation des dégradations qui sont malheureusement à déplorer. Dans le cadre des aménagements du centre ville, le mobilier urbain est systématiquement remplacé.

Le coût élevé du mobilier a incité la commune à fabriquer en régie des bancs.

Des aires de jeux sont présentes devant l'office du tourisme, à l'école maternelle, au camping et dans certains lotissements HLM. Ces aires de jeux font l'objet d'un contrôle régulier et d'une mise en conformité ou remplacement si nécessaire.

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville sud, des bancs et corbeilles ont été installés ainsi que des barrières pour protéger le cheminement piétonnier. Les ateliers municipaux ont fabriqué en régie une table en bois avec bancs intégrés sur l'aire de repos située sur cette même voie en entrée de ville.

Depuis plusieurs années, les aménagement de voirie favorisent systématiquement le cheminement des personnes à mobilité réduite (élargissement des trottoirs, passages piétons avec bordure surbaissée, plateaux traversant, places de stationnement réservées).

Chaque année la commune et la communauté de communes consacrent un budget conséquent pour la réfection de la voirie et l'aménagement de trottoirs stabilisés (ex : Boulevard F.Mitterrand).

Une convention de micro-signalétique vient d'être renouvelée avec la société GIROD médias afin de participer de façon esthétique et de maîtriser le jalonnement commercial de la ville. En parallèle, le jalonnement circulation de la ville a été réétudié avec les services du Conseil Général et est en cours de validation avant de réaliser les travaux. L'objectif est de supprimer tous les jalonnements n'appartenant pas à ces 2 catégories. Un arrêté municipal est en cours de rédaction qui nous permettra après un délai « raisonnable » (décembre 2013) de supprimer tous les jalonnements non conformes.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Conscient des enjeux légaux, la ville de Ribérac a fait réaliser en 2009/2010, un diagnostic d'accessibilité des bâtiments. Depuis, un budget annuel d'intervention est attribué aux services techniques en charge de la mise en œuvre des recommandations. En parallèle, chaque réfection totale ou partielle d'un site intègre ce paramètre.

Ainsi en 2013, nous avons prévu de finir l'accès à la mairie et de réaliser des petites interventions sur les différents sites recensés avec en priorité les espaces forts fréquentés.

En octobre 2012, à Ribérac, une réunion avec tous les commerçants de la ville a été tenue par le Service accessibilité de l'arrondissement de Périgueux, afin de les informer des normes à respecter en matière d'accessibilité.

Afin de compléter ce travail, une étude sur le PAVE (plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics) vient d'être lancée.

animation et valorisation touristique

Cette partie consiste à présenter les actions de communication à destination des habitants et des habitants

- les actions pédagogiques qui vont vous permettre de sensibiliser et de mobiliser la population

- les actions en faveur de la cohésion sociale - la stratégie de promotion touristique, principalement dans le domaine du végétal et des jardins et la promotion du label

a) Promotion du label « villes et villages fleuris »

Évènements, documents et publications

Outre les panneaux installés sur le domaine public, l'attribution des 2 fleurs est affichée à l'accueil de la mairie.

Sur le site internet de la ville sur la page « découvrir Ribérac », le logo villes et villages fleuris est présent et le document dossier ville et village fleuris 2012 est téléchargeable. Le logo villes et villages fleuris a été apposé sur le plan de la ville édité par l'Office de Tourisme du Ribéracois, Ribérac est par ailleurs mentionné dans la publication parcs, jardins et villages fleuris du CDT (cf. annexes 7 et 8).

Dans le cadre des activités communales, la ville participe de façon indirecte à la promotion de ce label :

- Les floralies organisées par le CAR Judo (11^{ème} édition) sur le thème de « la fête », dans le parc de la mairie en mai 2013.

- Dans les plaquettes de l'office du tourisme, le patrimoine naturel et notamment les arbres intéressants sont signalés.

- Dans chaque bulletin municipal, des explications sont données sur nos projets, sur la mise en place de la gestion différenciée (annexes 5 et 6).

- Dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil Général, des dépliants sont à la disposition des administrés à l'office du tourisme expliquant la démarche « zéro herbicides ».

- Participation au PAT Dronne organisée par la chambre d'agriculture et qui a pour objectif de faire évoluer les pratiques dans le monde rural et chez les professionnels en y introduisant la notion de développement durable. La municipalité participe à la démarche en effectuant notamment des activités d'accueil des agriculteurs et en leur démontrant que nos problématiques se rejoignent et que nous cherchions tous des solutions. Cela contribue à la réconciliation entre le monde agricole et les collectivités avec un noyau urbain. L'objectif étant d'emmenner l'ensemble du groupe vers des pratiques plus respectueuses sans jugement.

Animations

Actions pédagogiques **auprès des scolaires**, les actions du CMEJ.

Les écoles sont sous la gestion de la Communauté de Communes du Ribéracois (CCR). Cependant, les services de la ville et de la CCR sont très proches :

- Visite des installations communales (serres), interventions de nos agents en classe, réalisation de jardins pédagogiques et de jardiniers avec les enseignants.

- Réalisation et mise en place dans le parc de la mairie de nichoirs et de nids à insectes (Cf article annexe 9).

- Les installations sportives de la ville sont mises à disposition des scolaires publics ou privés gratuitement.

- L'école de musique : Antenne du Grand Ribéracois est l'une des 10 antennes du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. Elle accueille en 2012-2013, 185 élèves.

- Espaces loisirs ayant pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à devenir les citoyens de demain en leur proposant des activités d'expression artistique, culturelles et sportives, en favorisant leur intégration dans la ville, en les aidant à formuler leurs envies et à réaliser leurs projets. Ils poursuivent l'entretien et la décoration de leurs jardins avec des structures confectionnées par leurs soins.

- Opération Collège propre : en raison notamment de la présence d'une surface commerciale proche du collège, de nombreux déchets sont laissés par les élèves.

Dans le cadre de la semaine du développement durable, les 3 classes de troisièmes du collège Arnaut Daniel ont été sensibilisées à la gestion des déchets, ainsi pendant une semaine, le service propreté de la ville de Ribérac n'a pas nettoyé les abords du collège, les élèves ont donc dû ramasser et trier les déchets. (cf. article annexes 10 et 11).

- Atelier nature à la bibliothèque municipale (public concerné scolaire et périscolaire) objectif : apprendre et connaître la nature pour mieux la respecter (cf. annexe 12).

- Le SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) organise des actions de sensibilisation auprès des enfants scolarisés.

Actions de sensibilisation **auprès des adultes** et/ou les associations

Ribérac s'investit pour protéger la nature, elle participe à des évènements sur la thématique de la nature et la protection de l'environnement :

- Le jour de la nuit, événement national, objectif : attirer l'attention sur la pollution lumineuse (cf articles) (13 octobre 2012) (cf. articles annexe 13).

- L'heure du conte à la bibliothèque municipale (public concerné : tout public à partir de 3 ans) thème abordé : grands et petits animaux de la vie sauvage, chouettes, hiboux et arbres.

- exposition "comme un arbre" à la bibliothèque (public jeunesse) objectif : découvrir un écosystème (du 09 au 27 avril 2013).

- exposition "le développement durable" à la bibliothèque municipale (tout public) objectif : comprendre pourquoi il est important de respecter les ressources naturelles et les écosystèmes pour permettre la vie sur la planète (du 7 au 25 mai 2013). Toutes les activités sont accompagnées d'une présentation de documents sur les sujets traités pour sensibiliser le public à la protection de l'environnement et de la nature.

- Soirée spéciale d'information au cinéma municipal sur le frelon asiatique (tout public) (29 novembre 2012) (cf. articles annexe 14).

- la quinzaine de la nature au cinéma municipale (tout public) (mai 2013) : documentaire sur les abeilles.

- Le marché des producteurs locaux : chaque mardi matin de mi avril à mi octobre, ainsi que les marchés gourmands des 24 juillet et 14 août 2013, ont pour objectif de développer les filières courtes de consommation, plus respectueuse de l'environnement et de sensibiliser les ribéraçais ainsi que les touristes aux différentes méthodes de productions.

- Exposition « l'eau dans tous ses états » avec un atelier photographique au Centre Culturel du 03 au 18 mai 2013 (tout public).

Actions de sensibilisation **auprès des services communaux** : le label « villes et villages fleuris » est-il compris et partagé par les différents acteurs, élus, agents ?

Le label « villes et villages fleuris » a été présenté et discuté avec chaque agent du service technique lors de leur évaluation annuelle.

Du pôle voirie au pôle espaces verts, tous sont concernés.

Le maintien de l'attribution de la deuxième fleur est un objectif de service.

Monsieur le Maire et la commission fleurissement souhaitent améliorer le cadre de vie des Ribéraçais.

Pour établir le dossier villes et villages fleuris d'Aquitaine 2013, les services : culturels, technique, urbanisme, communication se sont mobilisés.

Les actions en faveur de la cohésion sociale

La commune de Ribérac favorise l'insertion sociale par la pratique du jardinage.

- L'institut éducatif et professionnel Cadillac (IEP), a créé un organisme de formation qui s'adresse aux adultes pour permettre l'insertion professionnelle. Au lieu dit le Pré du Merle, sur un terrain gracieusement mis à disposition par la ville, l'IEP aménage un jardin et un potager, s'agissant du potager, une partie de la production récoltée fournit en légumes frais l'atelier cuisine de l'institut et l'autre partie est partagée entre les participants de l'atelier.

En ce qui concerne le jardin d'agrément, celui ci est réalisé en fonction du thème des 4 éléments : terre, eau, feu et air. L'objectif est de réaliser un espace valorisé et agréable qui à terme sera ouvert au public (cf. annexe 15).

- Après l'installation de composteur au lieu-dit Le Petit Grolaud, Dordogne habitat envisage la création d'un jardin partagé, soutenu par la ville, ce dernier permettrait aux locataires de se fédérer et de maintenir une proximité (cf; annexe 16).

- La participation des personnes âgées (RPA et Maison de retraite) à la préparation des décorations de la ville pour les fêtes de fin d'année avec les enfants du centre de loisirs.

- La ville met à la disposition des services Emploi du Conseil Général les installations sportives ½ j/semaine pour aider à la réinsertion de personnes en difficultés par une remise en confiance par le sport.

Actions de coordination :

La commune de Ribérac travaille en étroite collaboration avec la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager du Conseil Général. La création d'un nouveau giratoire, ainsi qu'une voie nouvelle assurant la liaison entre 2 routes départementales RD13 – 708 a vu le jour en fin d'année 2009. Les besoins de la commune ont été pris en compte en amont afin de faciliter l'entretien et la remise en gestion ultérieurs.

Le Conseil Général de la Dordogne réalise actuellement les études avant travaux pour la réalisation d'une déviation routière. Prévu pour une ouverture en 2018, le cadre de vie se verra alors modifié et amélioré par l'interdiction de circulation de camion en ville (jusqu'à 900 U/j sur certains axes).

Vos projets de développement et d'aménagement

Espaces verts :

- modification de nos pratiques et des modes de réalisation de nos aménagements : plus de créativité, modification des essences, rôle éducatif, ...
- suite aux aménagements du centre ville, les parcs du jardin public et des beauvrières vont être révisés par les services techniques et entreprises pour en améliorer l'accessibilité, la mise en valeur, en faire des atouts dans les liaisons douces de la ville et participer à la trame verte et bleu coupant la ville d'Est en Ouest et du Sud au Nord
- mise en œuvre du projet d'aire de compostage
- mise en œuvre du programme de gestion différenciée.
- Continuer le programme « zéro herbicides »

Aménagements :

- Fin des travaux du bassin d'orage et donc la conclusion du programme d'assainissement réalisé depuis plus de 8 ans, en les intégrant à la ville.
- Réalisation du nouveau programme sur la station de compostage des boues et l'amélioration de la maîtrise des ressources en eaux
- Réaménagement de la rue du 26 mars zone piétonne.

Divers :

- Réalisation du PAVE et des travaux d'accessibilité
- Mise en valeur de notre patrimoine (collégiale, église, lavoirs, fontaines, ...). Projet d'aménagement de la « vieille ville »
- Amélioration des bâtiments en vue d'une meilleure maîtrise des ressources énergétiques
- Réfection du gymnase communal - Amélioration du plan d'éclairage public.

MODALITÉS TECHNIQUES :

- **Format A4** (40 pages maximum)
- **sur le plan touristique**, indiquer les points fleuris et les espaces naturels ainsi que le parcours proposé à pied et/ou en voiture.
- Le(s) nom(s) du représentant accompagnant le jury régional lors de la visite (fonction, n° de téléphone).
- Les DOCUMENTS ANNEXES, sont en relation avec les critères du label « ville/village fleuri »
 - Les documents touristiques faisant référence au label « villes et villages fleuris ».
 - Les coupures de presse ou articles des bulletins municipaux (sur les actions de fleurissement, d'environnement de la commune, actions pédagogiques, actions des CMEJ, événementiels...) doivent être datés, joindre l'article le plus significatif.

Ne pas intégrer.

- facture d'achat,
- plan d'architecte, d'urbanisme...

A envoyer par email (**format doc ou docx**) : fleurissement@tourisme-aquitaine.fr

Songer à imprimer les documents en recto-verso